

Procédures relatives aux étudiants en CPGE pour l'année 2016/2017

- Vous arrêtez vos études de CPGE pour intégrer une licence en présentiel à Paris-Sorbonne

Du 2 mai au 13 juin 2016	<p>1. Créez un dossier de candidature sur l'application E-Candidat. Un seul vœu en licence est possible (hors bi-licences externes). Si vous êtes en fin de 1^{ère} année de CPGE → faites acte de candidature au niveau de la L2. Si vous êtes en fin de 2^{ème} année de CPGE → faites acte de candidature au niveau de la L3.</p>
	<p>2. Numérisez et déposez sur E-Candidat les pièces justificatives requises pour la formation demandée. Attention : l'attestation pédagogique indiquant l'acquisition des ECTS sur proposition du conseil de classe de votre lycée est à inclure à la suite des relevés de notes. IMPORTANT : L'avis du conseil de classe doit mentionner la formation pour laquelle les ECTS sont accordés.</p>
	<p>3. Consultez régulièrement votre messagerie. L'Université Paris-Sorbonne vous tiendra informé de l'avancée du traitement de votre candidature.</p>
	<p>4. À réception du message d'admission, confirmez votre admission. Vous recevrez alors la notification d'admission, qui vaut pour équivalence.</p>
Avant le 30 septembre 2016	<p>Procédez ensuite à votre inscription administrative, en suivant les indications reçues avec la notification d'admission. Remarque concernant les transferts : si vous avez été précédemment inscrit.e en cumulatif dans une autre université française, vous relevez de la procédure de transfert. Voir le message avec la notification d'admission détaillant la procédure d'inscription administrative.</p>
A partir de septembre 2016	<p>Effectuez en dernier lieu votre inscription pédagogique à partir de votre Espace Numérique de Travail (ENT).</p>
	<p>Remarque : la procédure de « réorientation semestrielle » interviendra à la fin du premier semestre. Les informations s'y rapportant seront publiées sur le site institutionnel de l'Université au mois de novembre.</p>